|  |
| --- |
|  |

COMMUNIQUE

**A MESSIEURS LES MEMBRES DE L’A.G**

En application des statuts de la Ligue wilaya de football notamment l’article 49.

Nous informons l’ensemble des membres de l’A.G qui sont dans l’obligation de s’acquitter du montant de la cotisation annuelle fixée à 500 DA et ce avant la tenue de l’Assemblée Générale Elective fixée le 31/12/2020.

Le non paiement des cotisations d’une année entraine la perte de la qualité de membre de l’Assemblée Générale.

LFWET